

Avis aux Paroisses et Conseils Économiques

Le Saint Père a annoncé le 3 avril dernier qu'une collecte extraordinaire se réaliserait dans les églises d'Europe le 24 avril, en faveur des populations d'Ukraine.

Notre diocèse répondra à cet appel en faisant un don de 5000 € pris sur le « 1% solidarité » versé normalement par toutes les paroisses.

Chacun peut répondre à cet appel par un don personnel à faire par chèque à l'ordre « Association Diocésaine de Cambrai – Ukraine ».

Le diocèse transmettra l'intégralité de ce qu'il recevra.

NB : Pour les dons à titre personnel : cette collecte n'entrant pas dans l'objet statutaire de l'Association Diocésaine, il ne sera pas possible de délivrer un reçu fiscal.

✠François GARNIER
Archevêque de Cambrai